



# Chapitre 1 : ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT

publié le 11/02/2012 - mis à jour le 01/09/2014

## Horaires

Les cours ont lieu de 8h00 à 11h55 et de 13h25 à 16h25. Certains cours peuvent se terminer à 12h30.

## Locaux

Les élèves rentrent dans l'établissement par l'entrée principale, située 5, rue Jules Michelet. Les élèves doivent se présenter 5 minutes avant le début des interclasses ou des récréations. L'accès vers les locaux se fait sous la responsabilité d'un professeur ou d'un surveillant.

## Mouvements

|                   |                                                                                                                                       |
|-------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 7h30              | Accueil des élèves                                                                                                                    |
| 7h55              | Sonnerie, fermeture des portes et mise en rang                                                                                        |
| 8h00-11h55        | Cours selon l'emploi du temps                                                                                                         |
| 11h55-13h25       | Pause méridienne<br><br>Voir <a href="#">Annexe 1 – Restauration scolaire</a><br><br><a href="#">Annexe 2 – Foyer socio- éducatif</a> |
| 13h25             | Sonnerie, fermeture des portes et mise en rang                                                                                        |
| 13h30-16h30       | Cours selon l'emploi du temps                                                                                                         |
| d e 15h30 à 17h30 | Accompagnement éducatif                                                                                                               |

Interclasses : 8h55, 11h00, 14h25 sous la responsabilité des professeurs.

Récréations : 9h50-10h05, 15h20-15h35. Les élèves ne sortent pas de l'établissement et se rendent dans la cour ; en aucun cas ils ne peuvent rester dans les couloirs, pour des raisons de sécurité. Tout déplacement extérieur se fait sous la responsabilité d'un adulte : professeur ou surveillant.

## Présence des élèves

La présence des élèves est obligatoire dès la première heure de cours. Les différents régimes de sortie sont précisés en [Annexe 3 – Régimes de sortie](#)

#### **Biens matériels**

En cas de vol d'argent, de portable ou de tous objets de valeur ou non, l'établissement décline toute responsabilité.

L'utilisation des téléphones portables et des appareils électroniques est interdite dans le collège. L'élève doit maintenir ces appareils éteints et non visibles. En cas d'urgence, l'élève peut demander à utiliser un téléphone du collège.

---

#### **Annexe 4 – Service social et fonds sociaux**



**Académie  
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.